

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1254

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 25 janvier 2021, le Règlement numéro 1254 *décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour la réfection des infrastructures de l'avenue Bélanger.*

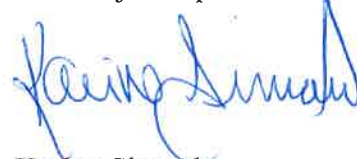
QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1254 le 19 mars 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1254 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce sixième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate